



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

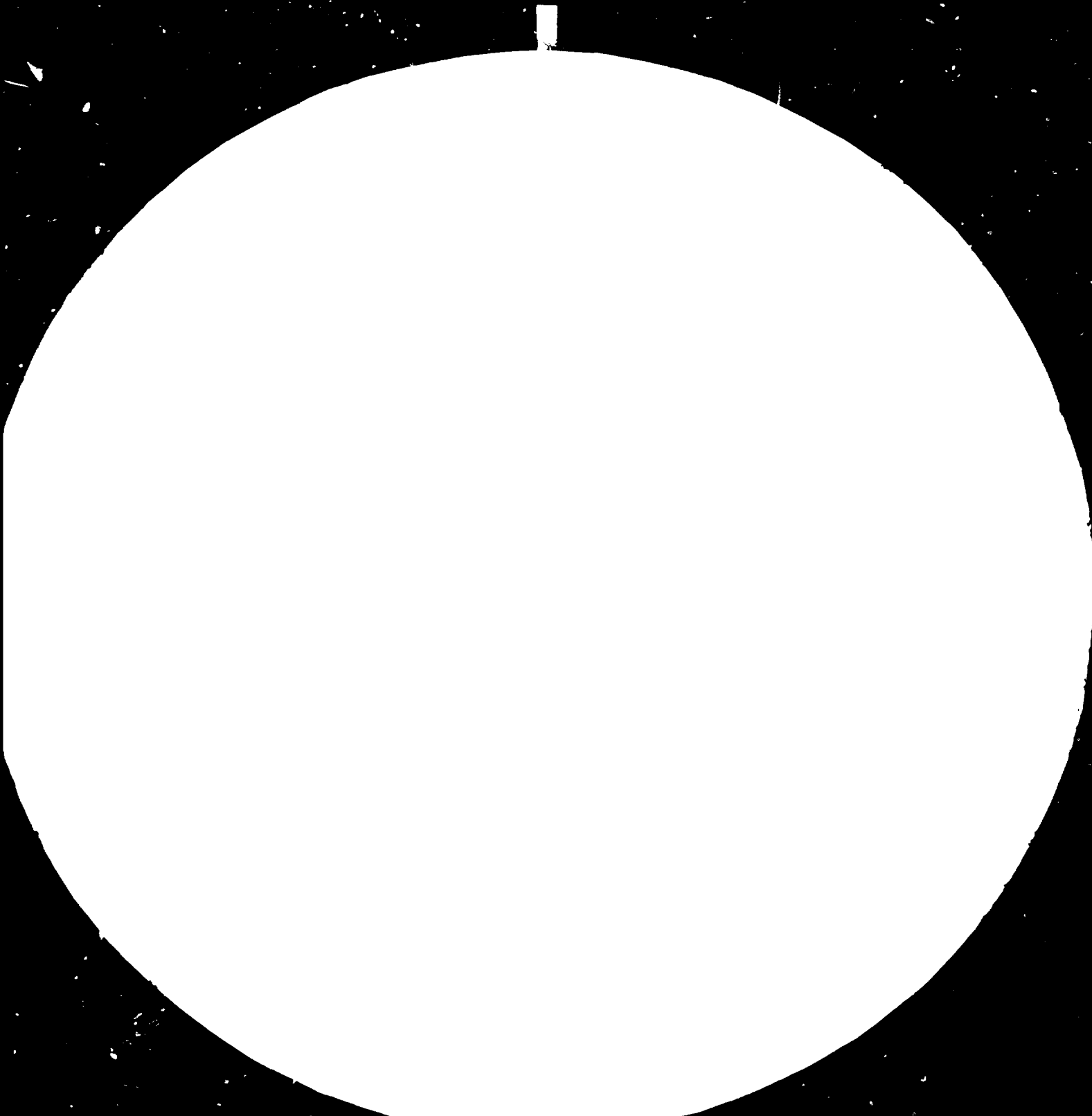
FAIR USE POLICY

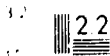
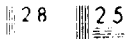
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

11213-F

Distr. LIMITEE

UNIDO/IS.298/Rev.1

30 juin 1982

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

RESEAU D'ECHANGES D'INFORMATIONS
TECHNOLOGIQUES (TIEN)

PHASE PILOTE*

Note établie par le Secrétariat de l'ONUDI

113

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OBSERVATIONS LIMINAIRES	1
CARACTERISTIQUES DES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES AUX IFDI	1
ORIGINE DES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES AUX FINS DU SYSTEME TIEN	3
RESEAU D'ECHANGES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES SCHEMA DE FONCTIONNEMENT	4
PHASE PILOTE	5

OBSERVATIONS LIMINAIRES

Le principal objectif des Institutions de financement du développement industriel (IFDI) est de financer divers types de projets qui, souvent, portent sur des activités manufacturières et relèvent donc de secteurs industriels différents. Il est évident qu'avant de se lancer dans un investissement, quelles qu'en soient les modalités, les IFDI doivent procéder à une analyse approfondie de l'ensemble du projet, non seulement du point de vue économique et financier mais également sous l'angle technique et technologique, afin de s'assurer que les techniques retenues, élément clef du projet, sont les mieux adaptées au cas considéré.

Cette analyse technique de l'ensemble du projet ou des modalités d'investissement, qui permette très souvent de dégager la rentabilité finale du projet, relève d'un domaine dans lequel la plupart des IFDI font appel à des spécialistes extérieurs.

C'est au vu de l'évaluation détaillée des techniques sur lesquelles repose le fonctionnement du projet, y compris les modalités et conditions de leur acquisition, que les IFDI décident si elles vont ou non financer tel ou tel projet.

A moins de mettre sur pied les capacités voulues pour pouvoir elles-mêmes entreprendre cette évaluation, les IFDI continueront de dépendre de la fourniture - incertaine - de données par les investisseurs potentiels ou du jugement - pas forcément impartial - d'experts extérieurs. Cette remarque s'applique particulièrement aux IFDI dont les activités n'ont qu'une ampleur assez limitée.

Le présent document a été rédigé à l'issue de la réunion préparatoire de directeurs d'Institutions de financement du développement industriel qui s'est tenue à la Barbade, du 26 au 28 janvier 1982.

CARACTERISTIQUES DES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES AUX IFDI

L'opération d'investissement dont l'IFDI doit faire l'évaluation comporte en général un élément technologique considérable, surtout si elle porte sur une activité industrielle.

Selon la nature du projet, les apports techniques auront trait à divers domaines, par exemple :

- Equipement et machines;
- Usines clefs en main;

- Procédés techniques;
- Services techniques et consultatifs;
- Schémas et plans d'exécution.

Ces "types" d'apports techniques exigent l'obtention d'un minimum de renseignements à partir desquels l'IFDI pourra effectuer son évaluation technique fondamentale, et qui couvrent pour le moins les aspects suivants :

- i) Techniques et procédés éventuels de remplacement;
- ii) Autres fournisseurs possibles;
- iii) Appréciation de la prestation du fournisseur pour d'autres projets analogues;
- iv) Paramètres, garanties et cautions techniques;
- v) Conditions de transfert et d'acquisition;
- vi) Modalités de transfert (achat en bloc, concession, licence, etc.);
- vii) Facteurs supplémentaires de production à prévoir (matières premières, éléments);
- viii) Capacité d'absorption;
- ix) Formation de la main-d'oeuvre.

Il va sans dire que la plupart des IFDI n'ont actuellement ni les compétences voulues pour procéder elles-mêmes à ce genre d'évaluation technique ni la possibilité d'accéder de manière fiable et permanente à de tels renseignements qui, comme on l'a déjà souligné, peuvent être indispensables à la détermination du rendement général du projet à financer. Cela est encore plus vrai dans le cas d'IFDI aux activités relativement limitées. On estime en outre que cette évaluation technique permettrait de minimiser les risques encourus par l'emprunteur. Enfin, il ne faut pas oublier que la complexité croissante des techniques pourrait amener les IFDI à faire de l'évaluation technique des projets d'investissement une de leurs activités permanentes.

Il convient de souligner que les travaux d'évaluation en question doivent avoir deux objectifs :

- a) Fourniture par les IFDI de services spécialisés à l'appui de propositions de projets déterminés (dans le cadre de l'évaluation d'ensemble d'un projet);

- b) Fourniture par les IFDI de services spécialisés aux promoteurs de projets déterminés, relevant de leur domaine d'activité.

Il faut se souvenir que de telles activités peuvent effectivement contribuer à développer et à renforcer le potentiel technique du pays.

ORIGINE DES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES AUX FINS DU SYSTEME TIEN

Le concept fondamental de l'établissement du TIEN étant admis, il faut déterminer - c'est là une question essentielle - où et comment sera recueillie l'information et de quelle manière elle sera diffusée aux IFDI durant les phases pilote et opérationnelle du système.

Trois principales catégories de sources d'information sont envisageables aux fins du TIEN, à savoir :

- i) Les IFDI elles-mêmes;
- ii) L'INTIB de l'ONUDI;
- iii) D'autres sources.

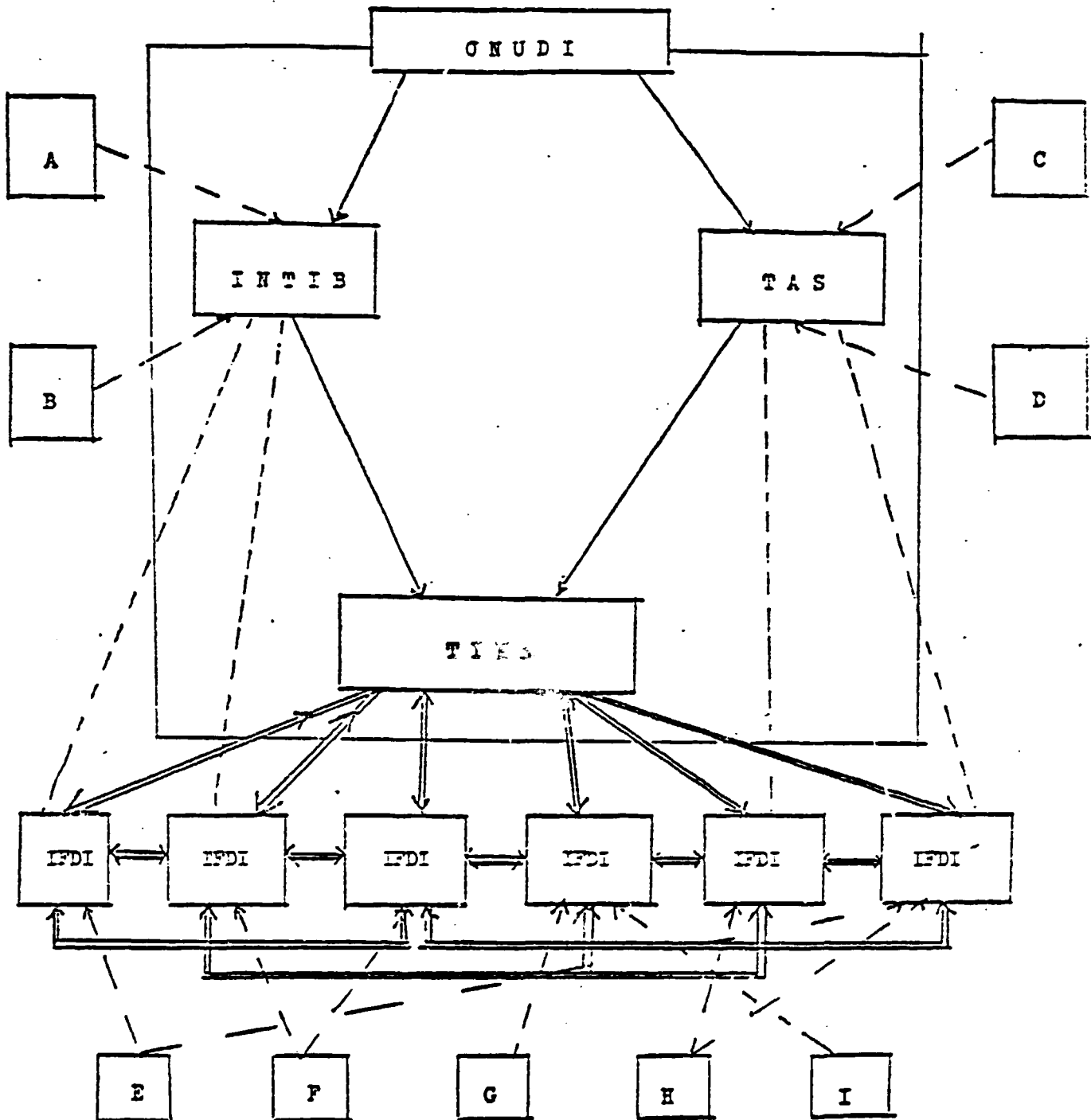
Les IFDI disposent en général de renseignements pratiques et utiles, dont le recueil et la diffusion pourraient être entrepris, une fois lancée l'exploitation expérimentale du TIEN.

L'INTIB de l'ONUDI peut donner des informations complémentaires : autres fournisseurs possibles de techniques, particularités des techniques disponibles, autres facteurs de production nécessaires, capacité d'absorption.

Par ailleurs, il existe à l'ONUDI des Services consultatifs technologiques (TAS) qui, sur demande, donnent des conseils impartiaux sur les négociations de contrats relatifs à d'importants investissements industriels, et auxquels le TIEN pourrait dans certains cas faire appel.

L'organigramme ci-après indique comment le TIEN pourrait obtenir et diffuser les renseignements une fois entré dans sa phase opérationnelle.

RESEAU D'ECHANGES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES
SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



LEGENDE : A → I — Sources secondaires d'information
→ Apport d'information (par les IFDI, les sources secondaires, l'INTIB, les TAS)
↔ Flux d'information du TIENS en direction et en provenance des IFDI.

PHASE PILOTE

Le fonctionnement du TIEN s'appuierait sur une affiliation individuelle des IFDI, assurées d'un service confidentiel et de la réciprocité par l'ONUDI qui, au départ, servira de centre pour l'organisation et la facilitation des échanges d'information.

Pour lancer l'opération pilote, on se propose de réunir des informations sur tous les projets industriels approuvés par les IFDI entre le 1er janvier et le 30 juin 1981, et d'en assurer la mise à jour permanente.

Il est suggéré de répertorier les projets d'après la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI).

Pour rationaliser l'opération, il est proposé de normaliser les fiches de renseignements dont les données pourraient par la suite être mises sur l'ordinateur pour en faciliter l'enregistrement et le recouvrement.

Les informations fournies par chacune des IFDI participantes seront complétées par les apports de l'INTIB, puis transmises aux IFDI, d'abord sous forme d'inventaires détaillés des projets.

Il est donc proposé que chacune des IFDI participantes désigne, à plein temps de préférence, un chargé de liaison qui aura pour tâche d'assurer la collecte et la diffusion des renseignements aux fins du TIEN. C'est à ce responsable, qui participera également à l'évaluation individuelle des projets, que pourront s'adresser les clients de l'IFDI.

L'affiliation au TIEN est ouverte à toutes les IFDI qui sont prêtes à fournir les renseignements demandés.

L'IFDI qui sollicite des renseignements les obtiendra, selon le cas, soit de l'ONUDI sous forme d'inventaires détaillés des projets soit d'autres IFDI.

Le rôle de l'ONUDI et de l'INTIB sera de compléter les renseignements initialement reçus d'une IFDI, selon un plan préétabli, et de diffuser des informations complètes à tous les organismes participants. Au départ, les travaux de codification et de mise sur ordinateur seront également assurés par l'ONUDI.

L'opération impliquera évidemment des dépenses tant intérieures qu'extérieures. Bien qu'il soit difficile d'en évaluer dès à présent les coûts internes, il est proposé qu'au début l'ONUDI finance, à partir de ses propres ressources, l'établissement du logiciel et des fiches de renseignements codifiées, ainsi que le déroulement

de la phase pilote du TIEN en liaison avec quelques IFDI choisies. Durant la phase pilote, les fiches détaillées de projet - dont un modèle est joint à la présente note - seront utilisées comme documents d'entrée de base. Cette phase terminée, les résultats en seront analysés et le modus operandi du TIEN modifié en conséquence.

Une fois réunie et diffusée l'information relative à la série de projets retenus pour la phase pilote (projets approuvés pendant la période du 1er janvier au 30 juin 1981), l'ONUDI procédera à une évaluation détaillée de l'opération à l'intention des organismes participants et présentera des suggestions concernant le passage à la phase opérationnelle.

Les discussions concernant cette phase pourront probablement intervenir lors d'une grande réunion des IFDI organisée à cet effet avant la fin de l'année.



